

INTERVENTION D'OUVERTURE DU PRESIDENT GENERAL

SAMEDI 26 MARS 2022

Monseigneur,

Monsieur le président du comité départemental du Puy de Dôme,
cher Christophe,

Monsieur le président du comité régional Auvergne-Rhône-
Alpes, cher Denis,

Mesdames, Messieurs les membres du comité directeur
national,

Mesdames, Messieurs les représentants des structures
territoriales et des commissions nationales,

Mesdames, Messieurs de la direction technique nationale,

Mesdames, Messieurs des services fédéraux,

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Avant d'ouvrir nos travaux, je souhaite que nous ayons une pensée particulière pour le peuple ukrainien et sa jeunesse, ainsi qu'à la communauté internationale qui ne souhaite pas l'extension d'une guerre dont on peut craindre les pires conséquences. Nous les associerons à nos prières, ce soir, lors de la célébration eucharistique.

J'aimerais aussi partager avec vous ce texte de l'abbé Pierre. Il s'affiche derrière moi.

*Je continuerai à croire, même si tout le monde perd espoir.
Je continuerai à aimer, même si les autres distillent la haine.
Je continuerai à construire, même si les autres détruisent.
Je continuerai à parler de paix, même au milieu d'une guerre.
Je continuerai à illuminer, même au milieu de l'obscurité.
Je continuerai à semer, même si les autres piétinent la récolte.
Et je continuerai à crier, même si les autres se taisent.
Et je dessinerai des sourires sur des visages en larmes.
Et j'apporterai le soulagement, quand on verra la douleur.
Et j'offrirai des motifs de joie là où il n'y a que tristesse.
J'inviterai à marcher celui qui a décidé de s'arrêter...
Et je tendrai les bras à ceux qui se sentent épuisés.*

Et pour finir, cette phrase du grand apôtre de la paix, Gandhi :
« le jour où le pouvoir de l'amour dépassera l'amour du pouvoir,
le monde connaîtra la paix ».

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ouvre aujourd'hui - après deux reports successifs liés à la crise sanitaire - les assises 2022, au Centre diocésain de pastorale de Clermont-Ferrand, dans ces mêmes locaux où se sont déroulés les assises de printemps 2003 et le congrès 2005 de la Fédération internationale d'éducation physique et sportive.

Nos amis auvergnats ne sont pas des débutants puisque d'autres manifestations nationales leur ont été confiées, je pense notamment aux rencontres nationales de théâtre 2011 et 2013 à Celles-sur-Durolle, de danse à Thiers en 2014, de théâtre et de chant choral encore à Celles-sur-Durolle en 2017, au 98^e congrès fédéral qui a eu lieu les 4 et 5 décembre 2010 au Polydôme de Clermont-Ferrand dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de la fondation du comité départemental du Puy-de-Dôme, et plus récemment, les 22 et 23 mars 2014 à Aubière, les finales des coupes de gymnastique féminine et masculine.

Concernant le 98^e congrès, permettez-moi une petite parenthèse : ceux qui ont participé à ce congrès gardent en mémoire les hommages chargés d'émotion rendus à Betty Weiss

et Michel Rocolle et à la table ronde « L'Association, au cœur des solidarités » animée par de nombreuses personnalités : Edwige Avice, ancienne ministre, Béatrice Hess, vice-présidente de la Fédération française handisport, Jacques Barrot, ancien ministre, Denis Masseglia, ancien président du Comité national olympique et sportif français et notre président d'honneur, Jean Vintzel.

A ces évènements nationaux, s'ajoutent les manifestations régionales et départementales. La liste serait trop longue. Toutes ont témoigné de la qualité de l'accueil et de l'excellente organisation mise en place par le comité départemental du Puy-de-Dôme et la région Auvergne. Elles ont confirmé leurs compétences et leur générosité. Cette générosité si bien chantée par Georges Brassens dans sa chanson pour l'auvergnat.

Alors, cher Christophe, cher Denis, chers amis, au nom de tous les participants ici présents, je vous félicite et vous remercie.

Je veux aussi remercier les personnalités qui ont répondu à notre invitation :

- Monseigneur François Kaliste, archevêque de Clermont-Ferrand.

* * *

*

J'ai organisé mon intervention autour de quatre axes :

I - LA PANDEMIE.

Je ne m'étendrai pas sur la pandémie et ses conséquences pour l'institution et ses structures dont tout a été dit. Mais réjouissons-nous d'avoir réussi à maintenir le lien et d'avoir pu passer ce cap difficile sans trop de « casse », hormis les effectifs. Je ferai un point dans quelques instants sur l'état de nos effectifs.

Et, même si l'Organisation mondiale de la santé juge "prématuré" de "déclarer victoire" face au Covid-19, nous voulons espérer que le pire est derrière nous et que l'après crise peut être envisagée avec l'espoir d'un retour progressif à une vie normale.

Sur sa gestion, permettez-moi juste une petite parenthèse : quelles que soient les décisions qui ont été prises, cela n'a jamais été fait de façon unilatérale, mais toujours de façon collective dans un esprit bienveillant ! Je rappelle que le président général ne décide jamais seul mais toujours en concertation avec le comité directeur et, autant que faire se peut, avec les acteurs fédéraux : structures déconcentrées et responsables des commissions nationales.

La Covid qui aura pris un an avant la fin du précédent mandat et probablement 3 années pour commencer à revenir à l'année 2019.

| - L'ACTUALITE FEDERALE

Je me limiterai à évoquer les grandes lignes de l'actualité fédérale :

- L'outil digital ADAGIO a évolué. Une nouvelle fonctionnalité nommée « préinscriptions personnes », permettant à partir d'un fichier Excel d'importer des personnes issues de formulaires d'outils tiers, a fait son apparition et les modules complémentaires « formation » et « manifestations » sont en cours de développement.

- La fédération a obtenu la certification qualité QUALIOPi le 15 décembre dernier. Cette reconnaissance vient valider la qualité de ses formations BAFA/BAFD et son expertise dans leur mise en œuvre.

- Notre habilitation aux formations menant aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de directeur (BAFD) pour l'ensemble du territoire national a été renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 janvier 2025.

- La fédération a célébré le 10^e anniversaire de son agrément au dispositif de service civique les 7, 8 et 9 mars derniers à Pénestin (56) dans le cadre d'un grand rassemblement des jeunes volontaires. Pour mémoire, en dix ans, ce dispositif a permis à plus de 800 jeunes issus de nos structures du territoire national, des Antilles et de Polynésie d'exercer une mission au service de l'intérêt général.

- L'organisation du siège fédéral a été modifiée. C'est ainsi que le comité directeur a procédé à quelques nominations. Elles concernent :

- Caroline Paradis, nommée responsable du pôle communication développement et partenariat ;
- Thomas Mourier, nommé adjoint à Caroline Paradis, en charge du développement et du partenariat ;
- Pascal Le Gouic, nommé adjoint à Julien Mary pour les activités et la formation ;
- Romain Delannoy, recruté comme juriste, en remplacement de Stanislas Dubs.

Valérie Belsito procède actuellement au recrutement d'un chargé de ressources humaines pour succéder à Laurence Penloup qui a quitté la fédération après un engagement de plus de 15 années.

Enfin, Laurence Munoz, détachée du ministère de l'Enseignement supérieur, a été nommée conseillère technique nationale. Sa prise de fonction sera effective le 1^{er} avril prochain. Chloé Caré lui succédera au sein du comité directeur en tant que vice-présidente en charge de la recherche, du développement et de l'innovation.

Je souhaite remercier ici Laurence pour son important travail et son investissement au sein du comité directeur. Mais, si nous perdons momentanément un membre du comité directeur – je suis sûre qu'elle y reviendra - nous gagnons une excellente CTN.

La direction technique conserve donc ses 4 postes de conseillers techniques nationaux. Elle est complétée par un CTN de droit privé pour quelques mois, d'un stagiaire en charge d'une étude sur le e-sport et d'un service civique pour la sensibilisation sur les JO 2024.

- Le conseil du territoire s'est réuni en visioconférence le 28 janvier et les 5 et 6 mars derniers en présentiel. Ces temps d'informations et d'échanges ont été indispensables pour assurer un lien continu avec le comité directeur et la direction technique nationale. Ils ont permis d'appréhender les problématiques du terrain et de réaffirmer les missions des comités régionaux et départementaux pour un meilleur fonctionnement. Cette réflexion pourrait, à terme, aboutir à une

modification des statuts. J'en parlerai ce dimanche aux comités départementaux.

- Le comité directeur a validé la mise en place d'un groupe de travail dédié à la mise en œuvre d'une procédure fédérale de gestion des signalements de violence. La création de ce groupe de travail s'inscrit dans la continuité de notre rendez-vous avec Mme Fabienne Bourdais, déléguée ministérielle en charge du contrôle d'honorabilité destiné à prévenir les violences sexuelles dans le sport, les comportements sexistes, homophobes, le harcèlement, la consommation d'alcool et autres comportements déviants. Ce sujet très sensible fera l'objet d'une séance plénière cet après-midi.

- La fédération a poursuivi son travail sur le développement de la formation à distance ou e.learning. Un contrat avec la plateforme collaborative « 360learning » a été signé. Un premier temps de formation à la plateforme de 3 personnes du siège et de FORMA' débutera début avril. Le travail avec les commissions nationales se poursuivra ensuite pour tenter de développer d'ici 2024 50% de nos formations fédérales (AF, juges, dirigeants etc.) sur des séquences pédagogiques à distance.

Mais il est clair que les formations ne seront pas 100% numérique ! Le présentiel restera majoritaire. Seuls, quelques modules de formation seront digitalisés et seront réalisés en

complément de la formation présentielle. Les commissions seront sollicitées pour s'investir dans la création et dans l'évolution des modules digitaux, car elles restent expertes dans leur activité. Aucun travail ne se fera sans elles.

- Un nouveau partenariat a été signé avec la société ARIANE – STARTNER spécialisée dans la conception de tenues de gymnastique pour la période 2021-2025. Ce partenariat, qui mettra à profit les compétences de chacune des parties, a pour objet de permettre le développement de projets communs.

- La convention de partenariat qui nous lie à la société DIMASPORT a été renouvelée le 3 janvier dernier pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2024. Cette collaboration permettra le développement de l'activité "Eveil de l'enfant" dans les associations et les territoires.

- Notre institut de formation FORMA' a été sollicité pour dispenser certaines formations aux éducateurs congolais dans le cadre des jeux de la francophonie. Cet événement qui était initialement prévu en République Démocratique du Congo du 19 au 28 août 2022 à Kinshasa a été reporté en 2023.

Par ailleurs, un projet de formation sur la mixité et l'engagement des femmes dans le sport est actuellement en cours.

- La coordination culturelle du 11 décembre dernier a engagé une réflexion sur le maillage territorial et les missions des référents

culturels. Elle a mis en évidence l'importance de redynamiser le secteur culturel très affaibli par le contexte sanitaire.

C'est dans cet esprit que j'ai adressé, conjointement avec Pascal Fonteneau, un message accompagné d'une lettre de mission du référent culturel à toutes les structures territoriales les invitant à impulser une nouvelle dynamique.

- L'état de nos effectifs. Au 24 mars le nombre d'associations s'élevait à 1 298 (comités régionaux et départementaux inclus), 3982 cartes ponctuelles et 103 155 licences.

- Je rappelle les grands principes qui ont été adoptés pour élaborer le budget 2021-2022 avec une prévision de déficit proche de 300 k€ :

- maîtrise de toutes les dépenses, qu'il s'agisse du fonctionnement du siège, des instances et des activités ;
- mise en place d'un vrai plan de relance avec l'acceptation quasi intégrale de toutes les demandes formulées par les commissions nationales, soutenues par les vice-présidents, tant en formation, qu'en perfectionnement, championnat ou rencontre ;
- implication forte de chacun des adhérents de la fédération afin de regagner 50% de nos pertes de licenciés enregistrées en 2020-2021.

Malheureusement, il semble plus que probable que notre optimisme à réaliser ce dernier objectif ait été trop ambitieux ce

qui nous contraint à faire preuve d'une extrême vigilance sur les dépenses d'ici la fin de l'exercice.

- L'ACTUALITE INSTITUTIONNELLE

Plusieurs évènements ont rythmé l'actualité institutionnelle.

- La cérémonie des vœux présentée conjointement le 25 janvier par Brigitte Henriques, présidente du Comité national olympique et sportif français, Tony Estanguet, président de Paris 2024 et Marie-Amélie Le Fur, présidente du Comité paralympique et sportif français. Cette cérémonie s'est tenue à distance sur l'ensemble des supports de Sport en France et sur les réseaux sociaux des trois institutions.

- La proposition de loi visant à démocratiser le sport, améliorer la gouvernance des fédérations sportives et sécuriser les conditions d'exercice du sport professionnel a été définitivement adoptée par l'assemblée nationale le 24 février dernier.

Les principales mesures concerneront :

- la prescription de l'activité physique adaptée renforcée ;
- l'obligation pour tous les établissements et services médico-sociaux (ESMS) de nommer un référent « activité physique et sportive » ;
- la simplification de la règle du certificat médical ;

- l'inscription dans la loi des Maisons Sport-Santé (MSS) ;
- l'inscription des savoirs sportifs fondamentaux dans les programmes scolaires ;
- l'ouverture des équipements sportifs scolaires aux associations sportives ;
- le renforcement de la vitalité associative et l'engagement des jeunes ;
- l'obligation de parité femme-homme dans les instances dirigeantes dès 2024 pour les fédérations et 2028 pour les comités régionaux.
- la limitation à 3 mandats des président(e)s de fédérations et de comités régionaux, exception faite pour celles et ceux qui effectuent actuellement leur 3^e mandat qui pourront briguer un 4^e mandat en 2024.
- le vote des clubs renforcé avec 50 % des voix en AG ;
- une meilleure représentation dans les instances dirigeantes des fédérations sportives ;
- la spécificité géographique des territoires ultramarins.
- la protection des pratiquants et la prévention des violences et discriminations ;
- la protection de l'intégrité, notamment des mineurs
- Enfin, la loi renforce la protection des ressources et le financement du sport Professionnel.

Toutes ces dispositions devront faire l'objet de décrets pour devenir applicables et, pour la FSCF, une révision probable de nos statuts.

- Le contrat d'engagement républicain est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 en application de la loi du 24 août 2021 "confortant le respect des principes de la République". Ce contrat impose à toute association qui souhaite obtenir un agrément d'État, une subvention publique ou accueillir un jeune en service civique de souscrire aux 7 engagements du contrat.

Il devra être signé au plus tard en 2024 pour les associations déjà agréées, exception faite pour certaines demandes de subventions dont le contrat d'engagement républicain sera exigé avant 2024.

- Le Pass Culture, qui permet de financer une partie des frais liés à la pratique d'une activité, est ouvert à de nouvelles tranches d'âge depuis le 10 janvier dernier. J'invite toutes les structures territoriales à le promouvoir auprès de leurs associations, sans oublier le plan fanfare.

- Les éléments statistiques du dispositif « Pass sport » ont établi que 15 000 de nos licenciés ont bénéficié de l'allocation de rentrée sportive de 50€ par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive au titre de la saison

2021-2022, soit 34% des licenciés de la classe d'âge éligible (6-17 ans révolus).

| - LE PROGRAMME

Permettez-moi maintenant de vous présenter rapidement le programme qui vous est proposé ce week-end.

Il s'articule autour des enjeux majeurs de la mandature que j'avais rappelés en clôture de l'assemblée générale du 28 novembre dernier :

- La mise en œuvre des 51 actions du projet de développement 2020-2024.
- La reconquête des adhérents.
- La spécificité.
- La transversalité des actions.
- La formation fédérale bénévole ou professionnelle.
- La place de la fédération au sein de la nouvelle gouvernance du sport.
- La reconnaissance et la notoriété dans l'environnement national.
- La participation à l'aventure des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Ces huit sujets seront traités en séances plénières ou au cours de différents ateliers.

Ils sont tous nécessaires à la mise en œuvre de notre projet de développement fédéral et à sa déclinaison sur le territoire.

J'attire votre attention sur certains rendez-vous importants du week-end :

- les plénières de cet après-midi qui aborderont les situations de violences sexuelles, l'accompagnement territorial et le projet sportif fédéral ;
- les deux ateliers dédiés aux responsables de commissions nationales, prévus ce matin de 10h45 à 12h00 et cet après-midi de 16h00 à 17h45 ;
- la célébration eucharistique à 18H30.

Demain dimanche :

de 9h00 à 10h30 :

- la réunion des présidents de comités départementaux ;
- la rencontre des présidents des comités régionaux avec les commissions nationales ;
- et, en fin de matinée, les plénières qui traiteront de notre institut de formation, des formations et des avancées de la mise en œuvre du E-learning et des Jeux Olympiques et paralympiques 2024.

* *
*

Avant que nous ne débutions nos travaux, permettez-moi encore une remarque sur l'absence de nombreux comités départementaux. Cet absentéisme que je regrette devra nous amener à réfléchir sur le modèle actuel de nos assises car est-il normal de programmer des compétitions ce jour-là ? Où sont les priorités de nos élus ?

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite d'excellents travaux et vous remercie pour votre écoute.

Christian Babonneau
Président général